

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-1088/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux .

n° 70-1088/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
16 septembre 1970

Numéro JO  
n° 19 du 10/10/1970

Date du numéro  
10 octobre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, aux personnes suivantes, de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après : Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.